



Motion interne

« Des jetons de présence pour les séances de préparation du CV »

L'article 2 du Règlement concernant les honoraires et indemnités des autorités communales octroie une indemnité de 25CHF par séance aux membres du Conseil de ville qui siègent aux séances du Conseil de ville.

Toute séance de Conseil de ville est précédée d'une séance de préparation des groupes. A l'heure actuelle, cette séance de préparation n'est pas indemnisée alors qu'elle demande un fort investissement personnel pour sa préparation comme lors de la discussion en groupe.

Après l'augmentation au 16 novembre 2017 du salaire du maire à 60'000CHF, celui du vice-maire à 27'000CHF et celui des Conseillers municipaux à 25'000CHF, il apparaît légitime de reconnaître que les indemnités du Conseil de ville sont très basses et qu'elles n'ont pas été ajustées, elles aussi, depuis de nombreuses années.

Une juste rémunération des conseiller-ère-s de ville garantit un meilleure valorisation de la fonction et une plus grande attractivité pour la chose publique. Les dossiers sont de plus en plus complexes et demandent aussi un investissement plus fort de tous les membres du Conseil de ville. Loin de vouloir faire gagner de l'argent à nos élu-e-s, il s'agit au contraire que les conseiller-ère-s de ville n'en perdent pas en s'engageant pour la collectivité publique.

Par cette motion interne, le groupe PS-Les Verts demande que l'article 2 du Règlement concernant les honoraires et indemnités des autorités communales soit adapté afin que les séances de préparation du Conseil de ville soient indemnisées au même titre que les séances du Conseil de ville, soit 25CHF de jetons de présence par séance de préparation du Conseil de ville.

Pour le groupe PS-Les Verts

Baptiste Laville